

# Rapport d'information

## « Bilan-perspectives auto-saisine Ruralité »

### 1 – Rappel sur l'auto-saisine Ruralité-Montagne

Le 19 avril 2019, le CESEC de Corse décidait, dans le cadre de son pouvoir d'auto-saisine, sous l'angle d'un projet de mandature, de consacrer une réflexion à la ruralité, la montagne et participer ainsi à la stratégie de reconquête, de dynamisation de ces espaces et visant à réduire la fracture territoriale.

Les objectifs des travaux à réaliser étaient : i) Dresser un panorama de la ruralité et de la montagne en Corse; ii) Etablir un état des lieux des politiques de soutien à destination de la ruralité/de la montagne (Etat/schéma de la montagne; PADDUC; Autres dispositifs: guide des aides communes et intercommunalités, les dispositifs fiscaux) ; iii) Identifier les freins et limites à la vie en milieu rural (le rural en opposition en littoral); iv) Elaborer des pistes et préconisations pour des territoires ruraux vivables et attractifs.

Après une analyse d'ensemble, la première thématique de travail traitée dans le cadre de cette auto saisine était consacrée à la filière forêt-bois. Il s'agissait de redonner ses lettres de noblesse à cet espace forestier qui répond à de multiples enjeux (économiques, environnementaux, culturels, patrimoniaux). Elle s'est matérialisée par la production du rapport " **Furesta corsa : un grand enjeu d'intérêt régional**". Ce rapport a été mobilisé fortement dans la stratégie territoriale en faveur de la forêt et de la filière bois en Corse élaborée lors de ces derniers mois par la Collectivité de Corse.

Désormais, en cette fin de mandature, nous avons souhaité relancer une réflexion sur l'enjeu de la démographie dans le milieu rural corse : **repeupler les villages et enrayer la désertification de l'espace rural en Corse**. Une telle réflexion vise à tracer les lignes de force d'un travail approfondi que pourrait engager le CESEC dans la mandature à venir, sans présumer des décisions à venir.

## **2 – Nature du travail réalisé durant l’automne 2023**

### **2.1 – Objectifs poursuivis**

Dans le droit fil des motivations de l’auto-saisine, il s’agit de se focaliser sur **la question démographique** comme l’enjeu majeur d’avenir des milieux ruraux de Corse. Ne disposant que de 2 réunions d’ici la fin de l’année 2023, les objectifs doivent être dimensionnés à deux principales sorties :

- Un examen des perspectives démographiques des milieux ruraux. Avec une proposition de méthode : s’attacher à i) examiner les facteurs d’arrivée et de départ de populations et ii) caractériser les diverses situations observables.
- Des suggestions pour la prochaine mandature, si ces questions sont jugées prioritaires.

### **2.2 – Déroulement des réunions**

Présentation en plénière du 02 Octobre du cadre proposé.

Réunion 1 – 24 Octobre / Analyse des facteurs « Attractivité » et « Vivabilité ».

Réunion 2 – 28 Novembre / Analyse de la « Diversité » des ruralités.

Présentation du rapport « Bilan – Perspectives » en plénière du 18 Décembre.

## **3 – Principaux résultats obtenus**

### **3.1 – Analyse d’ensemble**

La démographie de la Corse est dynamique, au 1er janvier 2020, 343 700 personnes résident en Corse. Entre 2014 et 2020, la population augmente en moyenne de 1,0 % par an. La Corse est la région qui connaît la croissance démographique la plus dynamique des régions métropolitaines (+0,3 % en moyenne nationale). Cette croissance démographique est exclusivement due au solde migratoire car le solde naturel est très légèrement négatif sur l’île entre 2014 et 2020 (-0.1%). La fécondité est la plus faible de France (1,37 enfant par femme en 2022) et la population est la plus vieillissante (117 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 2020).

Un quart de la population insulaire vit dans le rural hors influence des pôles, dont 5.4% des habitants vivent dans le rural autonome très peu dense et 20.5% dans des territoires autonomes peu denses. Pour ce qui est des territoires sous influence d’un pôle, ils concentrent 21% de la population. Entre 2014 et 2020, la population insulaire a augmenté de 11.7%, soit 1.1% en variation annuelle. La population croît dans tous les types d’espaces mais :

- l’espace rural enregistre une hausse plus grande que l’urbain (respectivement 1.2 % et 1%).
- et le rural sous influence d’un pôle plus rapidement que le rural autonome.

L’intérieur éloigné des centres urbains poursuit globalement sa désertification au profit du littoral (même si certains littoraux isolés se dépeuplent également). Un constat s’impose : les financements vont ailleurs, vers les bassins de vie plus crédibles, ce qui aggrave la désertification malgré des outils supposés corriger cette tendance et qu’il faut interroger :

- i) Le PADDUC qui distingue les situations par des définitions importantes, mais tarde à devenir effectif,
- ii) Le Comité de Massif qui, malgré de bonnes intentions et un dynamisme indéniable, a tendance à devenir un guichet de plus,
- iii) L’île-Montagne dont on n’exploite pas vraiment les possibilités, y compris d’expérimentation.

La vivabilité des villages est cruciale pour leur dynamique démographique. Après quelques années de mise en œuvre, la zone franche a montré ses limites comme solution au repeuplement. Le monde rural corse devra retrouver un poids économique consistant pour mettre fin à des grignotages incessants, la

suppression des cars et les lignes régulières, la raréfaction des services publics, leur regroupement dans les Maisons France Service qui, sous prétexte de les résoudre, ajoutent aux contraintes déjà présentes.

La pauvreté et la précarité s'aggravent (études INSEE), et de nombreux villages montrent des signes de délabrement, d'accumulation de déchets, de perte de biodiversité, de dégradation des paysages. Les ruraux font souvent preuve de repli sur soi, de faible mobilisation devant des initiatives, avec des comportements discutables, du type "après moi le déluge".

Nos réflexions se sont organisées autour de 3 axes de questionnement :

- Qu'est-ce qui est déterminant pour que des personnes choisissent de vivre en milieu rural en Corse et en quoi ce milieu est-il capable d'être **attractif** pour elles ?
- Qu'est-ce qui est essentiel pour que les personnes qui vivent en milieu rural et celles qui viennent s'y installer s'y maintiennent sur la durée et en quoi ce milieu est-il capable d'être **vivable** pour elles ?
- Comment prendre en compte la grande **diversité** des milieux ruraux en Corse et comment y voir clair dans l'ajustement nécessaire des instruments de politique publique aux diverses ruralités présentes ?

### **3.2 – Attractivité des milieux ruraux**

Comme les statistiques démographiques le confirment bien, des mouvements de population sont observés au profit des zones rurales de Corse. Cela signifie qu'une certaine attractivité s'exprime tout de même, malgré les impressions négatives que l'on peut avoir par ailleurs.

A partir des études sociologiques disponibles sur de tels phénomènes ailleurs qu'en Corse, un petit nombre de causes et raisons sont supposées agir. Un ensemble de 4 facteurs sont identifiés :

- i) *Des mouvements de fuite des grandes villes et de leurs tracas*, que la crise de la COVID19 a récemment amplifiés. Il est clair que les temps de transport jouent également un rôle négatif, ainsi que les situations de pollution.
- ii) *Un retour aux affiliations villageoises et une réactivation des racines*, après une phase d'affaiblissement de ces liens. Les lieux de vie, les dimensions culturelles associées forment de puissantes motivations dès lors que les conditions de vie sont favorables.
- iii) *De fortes contraintes financières pour se loger ailleurs*, car il faut reconnaître qu'un grand nombre de logements restent vides une grande partie de l'année dans les villages. Cela suppose quand même des investissements pour que ces logements soient habitables au long de l'année.
- iv) *Un désir de réactivation des liens à l'écologie et à la nature*, tant pour les adultes que pour les enfants. Cela fait écho à l'artificialisation croissante des milieux urbains et à leur caractère inhospitalier.

Les membres du groupe de travail estiment qu'en Corse ces mêmes facteurs agissent effectivement.

Toutefois, dans nos milieux urbains peu denses, la nature n'est jamais très loin et cela relativise fortement le désir de nature comme motivation de vie en milieu rural. Par ailleurs, un village ne peut pas être seulement un lieu où l'on dort, et les relations sociales de proximité demeurent des facteurs nécessaires pour parler de milieu rural.

Cette attractivité peut, dans certains cas, montrer **des effets pervers** qui sont bien visibles en Corse. On peut citer quelques-uns d'entre eux comme particulièrement pertinents :

- un risque de spéculations sur les biens mis en vente, avec des prix qui atteignent des niveaux élevés et mettent ces biens hors de portée des personnes originaires des lieux. On peut alors assister à une sorte de dépossession par la communauté villageoise d'origine.
- un risque concomitant de délitement culturel, par infusion de foyers dont les repères culturels sont extérieurs au village. Des enjeux d'intégration à la communauté villageoise sont alors à relever.
- un risque de problèmes paysagers si des aménagements ou des restructurations procèdent de logiques éloignées des modes de vie habituels. Par exemple, des choix architecturaux, des implantations de piscines, des fermetures de passages peuvent dégrader l'unité du village.

Il convient d'approfondir ces réflexions en examinant attentivement chacun des facteurs identifiés et chacun des effets pervers potentiels. La question devient donc : Comment stimuler l'attractivité des milieux ruraux de Corse en évitant ces effets pervers ?

### **3.3 – Vivabilité en milieu rural**

L'approche de la vivabilité était identifiée dans les motivations de l'auto-saisine, comme élément majeur de la durabilité. De même que l'habitable pour les conditions de vie, ou le viable pour les activités humaines, « le vivable et l'invivable » se révèlent des éléments cruciaux dans le développement durable des territoires.

Le raisonnement prend souvent la forme d'une balance entre des opportunités et des contraintes. Pour les populations qui vivent en milieu rural, il est fréquent de parler de sacrifice ou de dégradation des conditions de vie. Choisir de vivre au village s'apparente à du romantisme, mais qui, en général, n'a qu'un temps et peut se traduire rapidement par des re-départs vers la ville. Pour que « vivre dans le rural ne soit pas une galère » plus ou moins acceptable, on est conduit à mettre en perspective deux éléments partiellement contradictoires :

- quel est le prix qu'on accepte de payer pour ne pas être en ville ?
- et quel droit à la ressemblance avec le milieu urbain peut-on exiger ?

Cela conduit à interroger le cadre de vie et les conditions au quotidien des habitants. Sans ordre de priorité, on peut identifier un ensemble de conditions à réunir telles que pouvoir circuler (la mobilité comme élément crucial), faire des courses pour stocker, pouvoir auto-produire (récupération de terrasses, gestion de l'eau), prévoir de faire le plein (la localisation des stations-services est en débat avec la cherté des carburants), pouvoir se soigner (les déserts médicaux, les rdv de spécialistes), avoir des loisirs (sur place, itinérants), disposer d'une bonne connexion, avoir une vie sociale et des relations de voisinage, maintenir des relations inter-générationnelles, avoir une activité rémunératrice et bien d'autres. La vivabilité sera alors une affaire d'arbitrage individuel entre ce qui est acceptable ou pas.

Enfin, la vivabilité reste très dépendante des **problèmes de la vie quotidienne**, qui ne manquent pas en milieu rural. En premier lieu, on peut identifier certains abus des villageois eux-mêmes qui se conduisent comme les "rois du désert", habitués de n'avoir que peu de voisinage en-dehors de l'été. Le constat peut être fait de bêtes errantes, de nuisances diverses, de déchets laissés en pleine nature avec une sorte de « clochardisation » des milieux. D'autre part, lorsque sont organisés des manifestations culturelles ou des initiatives innovantes, il n'est pas rare de déplorer la faible affluence des habitants, avec des effets de regroupement souvent mal vécus du fait de l'individualisme croissant (même si certains font état d'initiatives qui finissent par trouver leur public). De même, les solidarités villageoises (garder des enfants, des personnes âgées) se délitent, avec les difficultés des services d'aides à la personne. Il faut donc se garder d'une nostalgie des périodes passées et affronter les dérives de notre société mondialisée.

On le voit bien, le milieu rural n'est pas spontanément prêt à recevoir un afflux de populations nouvelles et à leur faire la place en révisant ses manières d'occuper l'espace. La vivabilité exige des efforts de tous !

### **3.4 – Diversité des ruralités**

Au cours de la seconde réunion, nous avons examiné la nécessité de passer de « la » ruralité (globalisante, confuse et génératrice d'injustices) aux **ruralités multiples** tant le monde rural corse présente de forts contrastes. S'en donner une représentation partagée permettra de mieux appréhender les réalités actuelles. Et surtout d'établir des priorités, d'ajuster les outils, de mieux penser les efforts en faveur d'un monde rural pluriel et exigeant des ciblage et des moyens appropriés.

#### *Définitions du rural : 4 catégories identifiées*

La mission Agenda rural a formulé, en 2019, le souhait de proposer une approche nouvelle des espaces ruraux i) qui ne soit pas en négatif de la définition de l'urbain, ii) qui combine les critères de densité et ceux de nature fonctionnelle, iii) et qui permette de traiter du continuum entre les espaces les plus urbanisés et les espaces les plus isolés et peu peuplés.

6 catégories	3 catégories	2 catégories
Autonome très peu dense	Autonome	Rural
Autonome peu dense		
Sous faible influence d'un pôle	Sous influence d'un pôle	
Sous forte influence d'un pôle		
Urbain densité intermédiaire	Urbain	Urbain
Urbain dense		

Tableau

1 – Les 6 catégories qui identifient 4 formes de milieu rural.

Ces catégories sont utiles pour mieux penser les ruralités en Corse. Il convient de préciser que la catégorie « urbain dense » n'existe pas en Corse tant notre urbanisation reste récente et éloignée des formes classiques.

#### *Le PADDUC : 5 catégories identifiées*

Dans sa rédaction, le PADDUC, outre une définition du village, a distingué les situations selon

- plusieurs critères géographiques : altitude moyenne de la commune, déclivité (pourcentage de surface communale à pente < 20%), temps d'accès le plus rapide à Ajaccio ou Bastia,
- et des critères socio-économiques : densité démographique, niveau de service à la population et évolution annuelle moyenne de l'emploi sur 10 ans.

Cette distinction se traduit par une typologie en 5 grands ensembles territoriaux et parmi ces ensembles la nécessité d'identifier pour chaque commune son niveau de contraintes en termes i) de densité démographique, ii) de nombre de services à la population, iii) d'évolution de l'emploi, iv) de handicaps naturels et territoriaux liés à la géographie et au niveau d'infrastructure routière.

Niveau de Contraintes	Nb de communes	Population	Surface	Observations
Extrême	66	2,3	20	Cumul de contraintes, Services les plus faibles
Très fort	62	3	15	Services très faibles
Fort	71	6	20	
Moyen	78	8	16	
Contraint	83	80	28	Majorité de services Forts contrastes en temps d'accès à Aiaciu et Bastia

Tableau 2 – Le PADDUC et ses 5 catégories de milieux ruraux.

*L'INSEE et les bassins de vie : 15 bassins de vie en Corse*

Un bassin de vie délimite le plus petit territoire au sein duquel les habitants peuvent accéder aux équipements et services les plus courants. Il est construit autour d'une ou plusieurs communes qualifiées de pôles de services. En 2022, en Corse, l'INSEE identifie 15 bassins de vie qui structurent le territoire, parmi les 1 707 bassins de vie sur l'ensemble de la France. Selon la grille de densité et le zonage en aires d'attraction des villes, ces 15 bassins se répartissent en trois types : 2 bassins de vie urbains de densité intermédiaire, 3 bassins de vie ruraux périurbains et 10 bassins de vie ruraux non périurbains.

Des communes-pôles caractérisent ces bassins de vie. Trois d'entre eux sont multi-pôles (Bastia, Borgu et Aiacciu) et hébergent au moins deux communes-pôles dont chacune offre au minimum la moitié des équipements de la gamme intermédiaire. Le bassin de vie d'Aiacciu, avec 100 000 habitants et 54 communes, est le plus peuplé mais aussi le plus étendu, à l'inverse de celui de San-Fiorenzu peuplé de seulement 5 000 habitants, répartis sur 7 communes.

Enfin, les bassins de vie sur l'île sont en moyenne plus étendus pour chaque type d'espace (en particulier 1 055 km<sup>2</sup> pour l'urbain contre seulement 417 km<sup>2</sup> au niveau national) que sur le plan national. Ceci explique un temps d'accès plus important aux équipements et aux services.

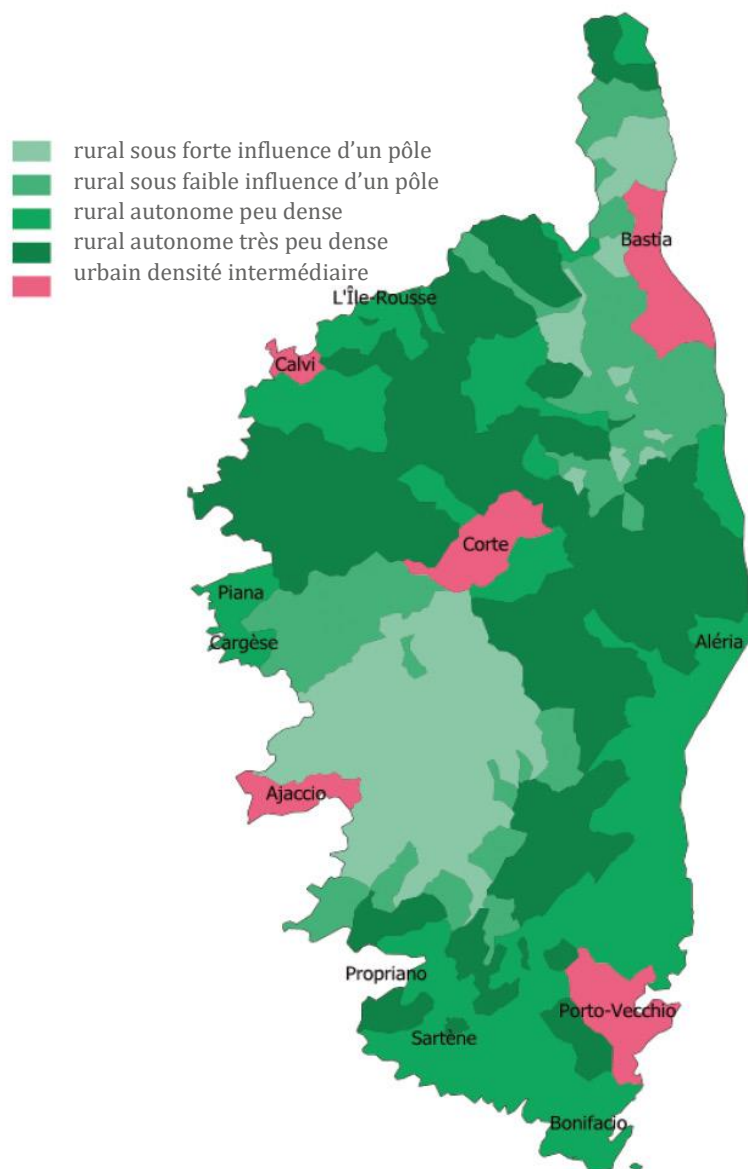


Figure 1 - Des espaces sous influence variable (INSEE)

La Corse est la région française où la part des communes rurales est la plus importante. Parmi les 360 communes de Corse, 348 sont dites rurales, soit 96.7% contre 88% au niveau national. Un tiers des communes font partie du rural autonome très peu dense. L'espace rural sous l'influence d'un pôle regroupe près de la moitié des communes corse (45.3%). Les communes du rural concentrent près de la moitié de la population régionale (46.9%).

Les conditions de vie connaissent une constante observable : un surcoût de la vie du fait de l'éloignement des activités économiques et des services et une forte dépendance au véhicule. Les coûts de transport et les difficultés d'accès aux services fragilisent davantage les habitants pauvres des territoires éloignés.

Le poids de la fiscalité, par l'absence de fiscalité différenciée, joue un rôle important. En effet, la fiscalité ménage et entreprise ne prend pas en compte le poids des contraintes et de l'accès différencié aux services. Ainsi, **l'égalité fiscale crée de l'iniquité.**

En Corse, 3 résidents sur 4 vivent dans un territoire « fragilisé » pour au moins un thème parmi les 7 thèmes suivants : Insertion professionnelle, niveau de formation initiale, logement, situations familiales, mobilité, accès aux soins, accès aux services publics.

### **3.5 – Quelques grandes questions à traiter**

A ce stade des réflexions, il est assez clair que plusieurs des services sont très inégalement répartis, ce qui engendre **un manque d'équité de traitement entre les citoyens.** Nous avons analysé 4 services :

#### ***L'accès au numérique***

Si 92 % du territoire est couvert par la 4G, seulement 63.6% des locaux sont raccordés à la fibre optique (source : Arcep, données du 1er trimestre 2018 et du 3ème trimestre 2022). Le coût du raccordement supporté par les particuliers. Et les infrastructures restent exposées aux aléas climatiques lorsqu'elles sont installées sur les poteaux lorsque l'enfouissement ne peut être envisagé.

Il s'agit d'une infrastructure qui aide à rompre l'isolement, qui facilite l'accès à nombre de services publics et qui permet d'aider au maintien et à la pérennité d'un grand nombre d'activités économiques, y compris par l'essor du télétravail depuis la COVID19. Toutefois ce taux de couverture qui peut apparaître de qualité et satisfaisant ne l'est pas. En effet, de trop nombreuses intercommunalités (neuf sur dix-neuf), davantage rurales et éloignées des pôles urbains, sont encore exposées aux difficultés face au numérique.

Ces territoires, outre une couverture de réseau plus tardive, sont touchés par un taux d'illectronisme élevé : un habitant sur trois est en situation d'illectronisme. Les facteurs explicatifs tiennent à une population résidente plus âgée, moins diplômée et des habitants qui vivent plus souvent seuls qu'en moyenne régionale.

#### ***La mobilité et le réseau routier***

Le manque de fluidité dans les déplacements, en raison notamment des difficultés à faire évoluer les infrastructures routières sclérose, par endroit, le développement d'activités économiques et la vie sociale. On constate un réseau routier secondaire délaissé au détriment des axes principaux qui captent les populations et les activités économiques : L'état du réseau secondaire renforce les fractures, les inégalités territoriales ainsi qu'un sentiment d'isolement et d'abandon des personnes qui ont fait le choix de la ruralité, voire un critère de renoncement pour les personnes désireuses de s'installer dans le rural pour y vivre et/ou développer une activité économique.

De plus, il conviendrait d'examiner les transports en commun, les lignes de car et les connexions avec les lignes de train. Après la disparition de nombreuses lignes, ou des horaires inadaptés, le maillage du territoire montre de réelles difficultés pour nombre de bassins de vie.

#### ***La santé***

Selon une étude commandée par l'association des maires ruraux de France en 2019 : Les habitants du rural consomment 20% de soins hospitaliers en moins que ceux des villes. Une commune sur deux se situe dans

un désert médical. Seulement 22 communes garantissent un accès aux soins; et des médecins libéraux sont de moins en moins nombreux à exercer dans le rural.

En Corse, les difficultés d'accès aux soins se posent différemment selon les territoires : elles sont plus exacerbées par endroit (des ambulances qui ne se rendent pas à certains endroits) et moins prégnantes dans d'autres (Alta Rocca). Des actions sont soutenues par l'ARS pour lutter contre les déserts médicaux: Le contrat local de santé (CLS) vise à mettre en œuvre des actions, au plus près des populations d'un territoire afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Les signataires du contrat sont les collectivités territoriales et les ARS. Les préfets, les services de l'Etat, la Collectivité de Corse, les acteurs de santé et les associations peuvent être associés au dispositif. 3 CLS sont signés à ce jour, les territoires concernés sont le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Ornano Sartonais Valinco Taravo, la communauté de communes de l'Alta Rocca (CCAR) et la communauté de communes du Fiumorbu Castellu. Citons également la télémédecine donnée comme une solution à explorer. Et l'existence d'un Bus santé encore récent et dont il faudra examiner le bilan effectif.

### ***Le système éducatif***

L'île compte un nombre important d'établissements scolaires dans le rural, de très petite taille qui accueillent peu d'effectifs. 20 % des écoles sont à classe unique et près de la moitié des écoles ne compte pas plus de 3 classes. Le relief de « l'île montagne » complique l'accès aux services publics, et génère des difficultés persistantes en lien avec l'éloignement et l'isolement : mouvements de personnels fréquents, difficultés à fixer des équipes pédagogiques, difficultés à faire venir des personnels en complément de service.

Toutefois, soulignons, comme l'ont fait des membres du groupe de travail, que, bien souvent, les seuils de fermeture des établissements ne sont pas mis en œuvre et que des efforts réels sont consentis pour maintenir ouverts des écoles et même des collèges, en-dessous des seuils fixés.

### ***3.6 - Les réponses institutionnelles***

Plusieurs réponses ont été apportées par les institutions, des réponses nationales (3 dispositifs) et des réponses territoriales plus ciblées.

#### ***Les dispositifs nationaux : ZRR, ZDP et ZorCoMir***

##### *Les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)*

Créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, les zones de revitalisation rurale (ZRR) regroupent à l'échelle nationale un ensemble de communes reconnues comme fragiles sur le plan socio-économique. Afin de favoriser le développement de ces territoires ruraux, des aides fiscales et sociales soutiennent la création ou la reprise d'entreprise. En Corse, 327 communes sur 360 sont classées en ZRR.

##### *Les Zones de Développement Prioritaire (ZDP)*

Les avantages de la ZDP sont plus importants que ceux de la ZRR : Les défiscalisations ne sont pas soumises à la règle des minimis ; selon le type d'entreprise, sa dimension et son objet celle-ci peut choisir d'être en ZRR pour l'impôt sur les sociétés et en ZDP pour les cotisations sociales ou vice-versa. En Corse, 352 communes sur 360 sont classées en ZDP.

##### *Les Zones de revitalisation des COMmerces en Milieu Rural (ZorCoMir)*

Sont classées en zone de revitalisation des commerces en milieu rural les communes (ZoRCoMIR) qui, au 1er janvier 2020, satisfont aux conditions suivantes : i) La population municipale est inférieure à 3 500 habitants ; ii) La commune n'appartient pas à une aire urbaine de plus de 10 000 emplois ; iii) La commune comprend un nombre d'établissements exerçant une activité commerciale inférieur ou égal à dix. En Corse, 172 communes sur 360 sont classées en ZoRCoMIR.

##### *Les ZRR au niveau national : Des réponses au bilan mitigé*



Les exonérations fiscales et sociales zonées n'ont pas démontré de réelle efficacité en matière de création d'entreprises et d'emplois ; elles ont été essentiellement attractives pour les activités libérales, facilement délocalisables et peu créatrices d'emploi ; les exonérations de cotisations de sécurité sociale ont été concurrencées par l'allègement général des cotisations sociales et n'ont plus de justifications pour les bas salaires ; la multiplication des zonages a créé des règles complexes pour les entreprises.

Le zonage national traduit la reconnaissance de l'Etat de la vulnérabilité des territoires et ouvre droit à des mesures nationales d'appui tels que les majorations de dotations et l'accès à certaines aides mais ces mécanismes compensatoires sont sans rapport avec les exonérations en ZRR ; le cadre des projets de développement et les aides des collectivités territoriales aux territoires vulnérables n'épousent que marginalement le zonage national.

#### *Le bilan des ZRR en Corse :*

Ce constat mitigé est observé également en Corse : 83 % des communes en région Corse sont en ZDP et 91 % des communes classées en ZRR bénéficient du dispositif ZRR. En 2016 : 43% de la population corse résidait en ZRR ; Le niveau de vie médian est de 18 562€ (la moyenne médiane se situant à 19 148€) ; 33 % de la population installée en ZRR a plus de 65ans ; 37.2% de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus est peu ou pas diplômée ; Solde migratoire positif de 64%.

Quelques indicateurs économiques sont intéressants à analyser : i) Taux de chômage moyen en ZRR le plus élevé (13.7%) mais un taux de croissance de l'emploi supérieur à l'évolution moyenne des emplois en ZRR (13.9%) ainsi qu'un taux de création d'établissement parmi le plus important (1.7%) avec l'Occitanie et PACA. ii) Taux d'entreprises ayant une exonération d'IS ou d'IR : 3% en Corse du Sud et 4% en Haute-Corse (exercice clos 2017) ; iii) Proportion des bénéficiaires en exonération IR ou IS en ZRR par rapport au total : département Haute corse 1% ; département corse du sud 0,7%

Ce bilan montre que les exonérations fiscales sur l'installation d'entreprises restent peu incitatives. Et on constate un non recours à certains dispositifs fiscaux par manque d'information notamment.

#### **La loi Montagne en Corse**

La Loi Montagne du 28 Décembre 2016 a permis la prise en compte effective des contraintes liées à la spécificité « ile-Montagne », dans le domaine de l'éducation, de la santé, dans les dotations aux communes et intercommunalités (DGF et FPIC), du numérique et de la téléphonie. Sur la période 2017-2022, les ressources financières prévisionnels du S.A.D.P.M s'élevaient à 182,3M€, dont 49,5M€ issus du fonds montagne, et étaient affectées aux thématiques suivantes : Eau et assainissement ; Electrification ; Energies renouvelables et MDE ; Numérique ; Téléphonie mobile ; Education ; Formation ; Santé ; Agriculture et forêt ; Tourisme et sites de montagne.

#### **Les politiques de soutien de la CdC**

Les politiques de soutien de la CdC aux tiers (acteurs, associations, collectivités) en milieu rural et de montagne reposent sur 3 piliers: i) 1er pilier: le schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne corse; ii) 2ème pilier, les politiques d'aides portées par les agences, offices et directions de la CDC (aides aux communes, dotation quinquennale, una casa per tutti, una casa per ognunu...); iii) 3ème pilier, le comité de massif, réactivé en 2016, est de faire converger ces politiques et les optimiser. Aucun bilan n'est encore disponible sur ces dispositifs territoriaux.

Au terme de ce balayage des outils existants et leur faible mobilisation, un besoin est largement constaté : il reste nécessaire d'objectiver les effets observés et de croiser les axes sectoriels et les dispositifs territoriaux pour mieux ajuster les actions publiques aux diverses réalités.

#### 4 – Conclusions : Passer de la résistance à l’initiative ?

##### ***Ce que la ruralité ne peut pas être :***

Aujourd’hui, il y a le sentiment, pour beaucoup de personnes, que vivre en milieu rural relève du courage, de l’héroïsme : La ruralité ne peut pas être perçue uniquement comme un acte militant, un acte de résistance. De même que la ruralité ne devrait pas être choisie par défaut, une solution de repli en raison de tensions financières qui se posent en milieu urbain, notamment pour ce qui concerne les conditions d’accès au logement. Mais surtout, l’abandon de la ruralité ne doit pas être perçu comme une fatalité, donnant ainsi l’impression que la bataille est perdue et que ces territoires n’auront à connaître comme seul destin que le déclin.

##### ***Ce qui est attendu des ruraux eux-mêmes :***

Les ruraux sont également à questionner dans leurs comportements et leurs attitudes. Dans leurs pratiques, ils peuvent soit aider à résoudre les difficultés du repeuplement de leurs lieux de vie soit, au contraire, les aggraver en contribuant à rendre encore plus difficile l’arrivée de nouveaux venus. Ainsi, les habitants du rural sont-ils eux aussi conduits à une forme de réflexivité sur leurs responsabilités dans les dynamiques à l’œuvre.

##### ***Que signifie « redynamiser » ?***

En préalable, il faudrait s’entendre sur le terme « redynamiser » : quel type de dynamisme est souhaité pour ces territoires ruraux ? A travers le regain démographique constaté dans certains territoires, il serait utile de comprendre les choix de celles et ceux qui décident de s’installer en zone rurale et comment ils « vivent le rural ». Par exemple, les mouvements pendulaires de ruraux travaillant en ville ne risquent-ils pas d’engendrer des villages-dortoirs sans réelle cohésion ni projet ? Cependant, un surcroît de population ne permet-il pas un maintien de l’école, une demande de services pour des artisans locaux, une meilleure prise en compte par les dispositifs de soutien ? Pour progresser, il serait nécessaire de dresser un bilan objectif et critique des dispositifs de soutien aux territoires ruraux et activités qui y sont installées, et d’identifier les outils susceptibles de mieux prendre en compte nos ruralités. En particulier, examiner les opportunités du statut d’île montagne, les dispositifs fiscaux, mieux caractériser les notions de zonage, de village.

##### ***Que faudrait-il changer ?***

Il serait urgent de dépasser les silos et les pré-carrés, et d’arrêter de mettre en compétition les territoires entre eux. Il faudrait parvenir à mobiliser le droit d’expérimentation prévu dans l’île-Montagne, avec des strates et des priorités à repenser pour cibler et ajuster en fonction des diverses situations. La nécessité est de concevoir **une stratégie d’ensemble, clarifiée et différenciée** dans laquelle le rôle des édiles locaux sera central pour créer des dynamiques et accompagner les projets de vie. Il conviendrait d’examiner comment agir concrètement sur les conditions de vie en matière i) de mobilité et d’accessibilité ; ii) d’accès aux services publics ; iii) d’accès aux soins ; iv) de logement ; v) d’emploi ; vi) d’offres culturelles. Une forte attente se fait sentir, en termes de justice sociale et de priorité politique, en donnant du sens à ces efforts envers la matrice de ce que nous sommes. Cet ensemble de thématiques serait à approfondir par des auditions ciblées sur une durée adéquate, selon les priorités de la prochaine mandature.

#### 5 – Eléments bibliographiques

INSEE - Analyses Corse n° 33, Avril 2021 - Le rural en Corse : l’essentiel du territoire mais un habitant sur deux (4 p.)

INSEE - Dossier Corse n°18, Octobre 2023 - Panorama de la pauvreté en Corse : une diversité de situations individuelles et territoriales (62 p.)